

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 10 décembre 2025

\*\*\*

Délibération 2025\_12\_27

\*\*\*

**Objet:** Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 2026-2030 pour l'Agence de l'eau

Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à neuf heures et trente minutes à Vertou s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du quatre décembre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents: 8 (pour 14 voix)**

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix).

**Absents représentés : 7 (pour 15 voix)**

---

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. CAUDAL; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET

**Absents excusés :**

---

M. Jean-Pierre BRU; M. Jean CHARRIER; Olivier DEMARTY; Mme Sylvie GAUTREAU; Roger GUYON; Jean-Luc SECHET; Rémy ORHON; M. Jacques ROBERT

**Assistaient également :**

---

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Mme Véronique MERLET (Comptable)

**Secrétaire de séance:** Christine CHEVALIER

**Nombre de présents ou représentés: 15**

**Quorum : 12**

**Nombre de voix exprimées: 27**

*Pour : 27 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 2 voix— Joseph DAVID*

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention constitutive du GIP Loire Estuaire

Vu le rapport,

Considérant l'exposé suivant:

Le 14 novembre 2024, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a validé son 12<sup>e</sup> programme d'intervention. Dans la fiche action TER\_1 « Accompagner les CLE et les gouvernances locales », l'accent est mis sur une gouvernance locale adaptée afin de coordonner les acteurs et les actions. L'accompagnement financier des animations des CLE s'appuie sur une feuille de route partagée avec l'agence de l'eau, qui précise les missions de chacun, les priorités d'actions, le calendrier de réalisation de la cartographie des gouvernances et les modalités de suivi.

La feuille de route pour le SAGE Estuaire de la Loire définit la stratégie pluriannuelle de la Commission locale de l'eau, en lien avec le Syndicat Loire Aval (SYLOA), structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire, pour l'élaboration, la mise à jour (modification/révision) et la mise en œuvre du SAGE ainsi que les actions prévisionnelles de l'année, notamment sur l'ensemble des actions éligibles aux aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Cette feuille de route doit être validée avant le 31 décembre 2025 et pourra être mise à jour annuellement.

L'objectif de la feuille de route est de permettre à la CLE de construire une vision partagée de la stratégie d'action sur les 5 ans à venir (2026-2030) entre les membres de la CLE et le SYLOA, structure porteuse du SAGE qui dote la CLE des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre du SAGE. Elle s'appuie également sur un programme d'actions opérationnel sur 2-3 ans.

La feuille de route doit viser à favoriser, de manière opérationnelle, l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE Loire Bretagne et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire. Elle doit également contribuer à la synergie des différents outils et démarches sur le territoire (articulation entre SAGE et contrats territoriaux/accords de territoires, SAGE voisins...).

La feuille de route permet de préciser les objectifs et les axes de travail que la CLE fixe à sa cellule d'animation et sert de référence à l'agence de l'eau pour l'instruction des demandes d'aide financière, notamment d'animation.

La feuille de route est élaborée et sera présentée en bureau de la CLE le 11 décembre 2025 ainsi qu'à la CLE lors de sa prochaine session.

***Après en avoir délibéré,  
le comité syndical***

- **Approuve** la feuille de route de la commission locale de l'eau 2026-2030 pour l'agence de l'eau telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente décision.

Fait à Vertou, le 10 décembre 2025

Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

